

Extrait du registre des délibérations

Le 25 septembre 2014, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 18 septembre 2014, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO,

Etaient présents : • **ARCINS** : Claude GANELON • **ARSAC** : Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Bernadette HENRIEY • **CANTENAC** : Fabienne OUVRARD, Philippe BRUNO, Roger DEGAS • **CUSSAC** : Dominique FEDIEU, Marie-Christine SEGUIN • **LABARDE** : Matthieu FONMARTY, Gil PILONORD • **LAMARQUE** : Dominique SAINT MARTIN, Magali GUYON • **LUDON MEDOC** : Benoît SIMIAN, Martine VALLIER, Véronique SABACA • **MACAU** : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Sylvain LALANNE, Anne SAVIN de LARCLAUZE • **MARGAUX** : Allan SICHEL • **LE PIAN MEDOC** : Didier MAU, Virginie GARNIER, Romain PAGNAC, Anne-Marie BENTEJAC, Christian VELLA, Josette JEGOU • **SOUSSANS** : Annette MAURIN

Absents excusés : Daniel PARABIS pouvoir à Claude GANELON, Jean-Claude MARTIN, Joseph FORTER pouvoir à Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD pouvoir à Martine VALLIER, Jacques DELHOMME, Claude BERNIARD pouvoir à Gérard DUBO, Nathalie SCHYLER-SCHRODER pouvoir à Allan SICHEL, Christian DECAUDIN pouvoir à Josette JEGOU, Christian SAUVAGE pouvoir à Didier MAU, Pierre-Yves CHARRON, Christophe DEMILLY pouvoir à Annette MAURIN.

Conseillers en exercice : 39 • **Présents :** 28 • **Votants :** 36

Secrétaire de séance : Véronique SABACA

2014-2509-99 Augmentation des tarifs ALSH vacances scolaires

La tarification des ALSH est basée sur les Quotients Familiaux (QF), conformément à la délibération 2011 30-06/17 du 28 juin 2011, et aux engagements pris dans le cadre du Contrat Enfance et Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales

A ce jour la tarification des ALSH est la suivante :

Période des vacances scolaires

2013/2014	Quotient familial	Tarifs Forfait de 8h
QF1	de 0 à 600 €	7,51 €
QF2	de 601 à 1 000 €	8,79 €
QF3	de 1 001 à 1 500 €	10,06 €
QF4	plus de 1 501 €	10,30 €
QF5	extérieurs *	33,29 €

* Enfants extérieurs à l'exception des enfants des personnels communaux ou communautaires

Afin de prendre en compte l'augmentation du coût de la vie, il vous est proposé une augmentation de ces tarifs à hauteur de 2 % à partir du 1^{er} octobre 2014 comme suit :

Période des vacances scolaires

2014/2015	Quotient familial	Tarifs Forfait de 8h
QF1	de 0 à 600 €	7,66 €
QF2	de 601 à 1 000 €	8,97 €
QF3	de 1 001 à 1 500 €	10,26 €
QF4	plus de 1 501 €	10,51 €
QF5	extérieurs *	33,96 €

* Enfants extérieurs à l'exception des enfants des personnels communaux ou communautaires

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► Décide d'appliquer l'augmentation de 2% sur la grille de tarification comme indiquée dans le tableau ci-dessus à compter du 1^{er} octobre 2014.

Pour copie conforme
Arsac, le 26 septembre 2014

Le Président,
Siège
à
MARGAUX
(33460)
Gérard DUBO